

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Nombre de pouvoirs : 1
Date de la Convocation : 21/03/23
Date d'affichage : 21/03/23

Je certifie le présent document
conformément

en vigueur, pour avoir été transmis à
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 28/03/2023

ID : 001-210101366-20230328-230324-DE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline et WEBER Corinne, GABILLET François, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffroy.

Étaient excusés : DREYFUS Eric a donné procuration à M VARLET Geoffroy,

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, CONTASSOT Pierre-Olivier et GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n°230324 : Demande de subventions - budget 2023

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande reçue par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Après prise de connaissance de ces demandes, le Conseil Municipal, à la majorité des voix décident de :

➤ de ne pas verser une subvention à la chambre de Métiers et de l'artisanat, pour l'année 2023 ;

-> La Chambre de Métiers et de l'Artisanat

0€

➤ Charge M. Le Maire, de signer tous les documents nécessaires à l'application de la délibération ci-avant mentionnée.

La Secrétaire
Noëlle MARMIER



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le 28 mars 2023

Le Maire,

Dominique BOYER

